



# COOPÉRATION ET CONCURRENCE DANS LES PORTS

+ DROIT



**VERNAND NDOBO** est jeune chercheur en droit maritime et portuaire au laboratoire LEXFEIM\* de l'Université du Havre Normandie.

Il étudie la coopération dans les ports, c'est-à-dire le fait de travailler ensemble. En effet, depuis longtemps, les entreprises maritimes et portuaires travaillent en coopération. Un des objectifs du travail de Vernand est de définir et d'analyser cette coopération d'un point de vue juridique. Il cherche également à comprendre les interactions entre la coopération et la concurrence.

\* Laboratoire d'études en droits fondamentaux, des échanges internationaux et de la mer.

« La navigation, qui se place au centre de l'activité maritime, est sans doute un des moyens les plus efficaces de rapprocher les pays et les peuples, et les ports sont précisément les points où se nouent ces liens précieux. »

**Vernand Ndobu**

Le port est à la fois un lieu de passage pour les marchandises, les passagers, les marins, et un lieu de refuge où les navires peuvent se mettre à l'abri du mauvais temps notamment. Dans un port, on voit donc passer des personnes et des marchandises en provenance et à destination du monde entier. On trouve dans les ports différents métiers comme par exemple les marins pêcheurs ou encore les dockers. Historiquement, ces métiers avaient l'habitude de travailler en coopération, c'est-à-dire ensemble dans une organisation fondée sur la solidarité.

Malgré l'importance de la coopération dans le fonctionnement des ports, ce terme n'a pas encore été défini d'un point de vue juridique. En effet, il n'existe ni texte de loi, ni étude ayant exploré, de manière approfondie, la question de la coopération dans le secteur maritime et portuaire. Dans le cadre de sa recherche, Vernand

étudie donc cette notion afin de lui apporter une définition dans le domaine du droit.

Mais Vernand ne s'arrête pas là. En effet de nos jours, l'Union Européenne favorise ce que l'on appelle la concurrence. Cette concurrence, à la différence de la coopération, implique une compétition entre les entreprises. Ceci trouble donc le fonctionnement normal des activités maritimes et portuaires : au lieu de travailler ensemble, les professionnels sont en compétition ! Vernand étudie beaucoup de textes de lois ainsi que des livres de droit. Par la suite, il aimerait aussi interviewer des professionnels pour savoir comment leurs métiers ont changé depuis l'arrivée de la concurrence avec l'Union Européenne. Il tente d'apporter des réponses à la question suivante : coopération et concurrence sont-elles deux notions totalement opposées ou bien peuvent-elles être complémentaires ?

## LES OBJECTIFS

- + Définir, d'un point de vue juridique, la place de la coopération dans le secteur maritime et portuaire.
- + Montrer que la concurrence peut être conciliable avec la coopération.
- + Proposer des améliorations en termes de droit, en favorisant la coopération, pour un meilleur développement du secteur maritime et portuaire.